

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 19 juillet 2012**

CP 12/07-06

*L'an deux mil douze, le 19 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis au Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-plage sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

*Absent excusé : M. Marty*

**MAINTENANCE DES ASCENSEURS  
DE DIVERS BATIMENTS DEPARTEMENTAUX  
DEVOLUTION DU MARCHE**

---

Il est apparu nécessaire de conclure un marché permettant de confier au titulaire la maintenance des ascenseurs, c'est-à-dire les prestations d'entretien permettant de les maintenir en bon état de fonctionnement et de maintenir leur niveau de sécurité. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de maintenance des ascenseurs de divers bâtiments départementaux, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des bureaux d'études.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 25 juin 2012 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 80 % et valeur technique 20 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2012,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :
  - . le marché de mise en œuvre de la procédure de maintenance des ascenseurs de divers bâtiments départementaux selon les caractéristiques suivantes :
    - Montant annuel : 13 430,00 € HT (sduction variante)
    - Montant pour la durée du marché : 40 290,00 € HT
    - Délai d'exécution : 36 mois
    - Attributaire : Entreprise SCHINDLER (31)
  - . toutes les pièces afférentes, les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,